



AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 20 novembre 2017

Robert FRADIN
Président

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 19 novembre 2017

PRÉSENTS : R. Barret - B. Becouze - B. Champiat - T. Darpin - R. Fradin - D. Galant - J. Michallat - J. Nellier - B. Reure - C. Roux - J. Vojenis.

POUVOIRS : J.M. Bedel - F. Brosse

EXCUSÉS : L. Carrier - J.C. Desormière -

Le présent Conseil était réuni pour préparer la prochaine **Assemblée Générale fixée au dimanche 28 janvier 2018 à 9H30** Cette réunion annuelle est un temps fort de la vie de notre aéroclub, c'est l'occasion de montrer l'attachement de chacun à la vie de l'ACPL, de faire connaissance avec les nouveaux membres,. Tous les adhérents sont instamment invités à y assister.

BILAN ACTIVITÉS À LA DATE DU 19 NOVEMBRE.

FK 9 = 168 H malgré les périodes de pannes, un bon chiffre obtenu grâce à la disponibilité de notre instructeur

DR 400 = 226 H effectuées en totalité par les membres du club. 4 élèves sont en formation et là aussi il faut souligner le dévouement de l'instructeur.

BILAN FINANCIER :

Les interventions sur les appareils pour des opérations de maintenance ou de réparations ont été particulièrement coûteuses, donc, pour maintenir un bon équilibre financier et tenir compte de l'avenir, une augmentation de 1€ par heure de vol a été décidée. Les nouveaux tarifs, à partir du 1er janvier 2018 sont donc :

FK9 = 71 € (solo) - 77 € (avec instructeur)

DR400 = 118 € (solo) - 124 € (avec instructeur)

La cotisation annuelle passe à :

130 € et 62 € pour les membres honoraires.

Ce tarif pourra être revu à la baisse si le bilan de l'année 2018 le permet.(incertitudes sur les frais générés par la cession de la plateforme à nos voisins, voir § suivant).

SITUATION CESSION DE LA PLATE FORME

Le Président a produit les documents demandés par le notaire, et lui a fait part de la décision de l'aéro-club d'acquérir, pour 1€ symbolique, le club-house avec les emprises attenantes à l'avant et à l'arrière. ([parcelle 343 dans son intégralité](#)) Par ailleurs, une demande pour bénéficier d'une aire de manoeuvre devant les hangars ainsi que d'un espace de parking face au club-house le long des arbres a été formulée. A ce jour, le notaire n'a pas encore répondu.

L'acquisition du club-house a été préférée à toutes autres solutions qui présentaient le risque d'être un jour expulsés, mais les implications financières pour le club, en tant que propriétaire, pourraient être conséquentes ; l'augmentation de la cotisation évoquée plus haut tient également compte de ce facteur.

L'avitaillement du DR400 ne pouvant plus être effectué à Lapalisse, des taxes d'atterrissements seront, dans certains cas, réglées par l'aéroclub. Un courrier sera adressé aux utilisateurs du NS pour préciser les modalités d'enregistrement.

RÉPARTITION DES CHARGES ET TÂCHES

- France Pissochet a accepté de vérifier les comptes qui seront présentés à l'AG
- René Barret s'occupe des locations d'emplacements dans les hangars et du contrôle de leurs paiements (à effectuer, selon les dates stipulées dans la convention : avant le 15 janvier et avant le 15 juillet)
- Thierry Darpin assure le suivi des heures de vol et des saisies sur le site d'enregistrement, ainsi que le suivi carburant pour l'imputation des taxes d'atterrissage.
L'établissement du document AERAL pour la DGAC lui a aussi été confié.
- Jacques Nellier accepte de s'occuper de l'approvisionnement des fournitures de bureau.
- Loÿs Carrier reste le responsable sécurité des vols
- Bernard Reure et Bernard Champiat continuent d'assurer l'entretien des installations et l'organisation des manifestations avec Franck Brosse.
- Bruno Becouze reçoit les photos destinées au trombinoscope (voir dans Divers)

DIVERS

Le 22 novembre accueil d'un groupe d'élèves du BIA de Cusset

La coupe Rowe sera remise à son nouveau détenteur lors de l'A.G.

Pour les nouveaux membres qui nous rejoignent en cours d'année la cotisation sera calculée au prorata des mois restants.

A partir de 2018, une photo sera jointe à la fiche d'inscription.

L'idée de faire un trombinoscope à afficher dans le club-house a été approuvée ; les photos (reconnaissables !) sont à adresser à Bruno Becouze ou seront prises au moment de l'AG.

Le repas de Noël aura lieu le jeudi 14 décembre prochain ; comme l'an dernier le prix est de 15 € / pers. Les inscriptions sont à prendre auprès de Bernard Reure (06 14 75 32 19 mariereure@sfr.fr) jusqu'au 30 novembre, dernier délai !

Renouvellement du quart sortant :

Toute personne désirant entrer au C.A. doit adresser sa candidature par mail au Président (robert.fradin@wanadoo.fr) et à la secrétaire (pierre.michallat@wanadoo.fr). L'élection,

à laquelle pourront participer les membres à jour de cotisation, aura lieu par vote à bulletin secret le jour de l'A.G.

Rappel comme chaque année :

A partir du 1er janvier pour voler sur les appareils du club il faut *ETRE À JOUR DE COTISATION*-(par virement autant que possible / voir RIB ci-après) et *AVOIR PRIS LA LICENCE 2018* auprès de la FFA ou de la FFPlum

Autres rappels:

Les pilotes qui annulent un vol doivent impérativement mettre à jour la page de réservation sur notre site pour des raisons évidentes de suivi et de disponibilité pour les autres membres.

Le Trésorier confirme l'application de notre règlement intérieur c'est-à-dire le blocage des réservations en cas d'heures de vol non réglées ou non enregistrées rapidement sur le site.

	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA CENTRE FRANCE LAPALISSE Tel. 0470990754 Fax. 0470997849		01/08/2017 00130				
Intitulé du Compte : AEROCLUB DU PAYS DE LAPALISSE AERODROME DE LAPALISSE PERIGNY LE RANCUT 03120 LAPALISSE						
DOMICILIATION						
Code établissement 16806	Code guichet 00820	Numéro de compte 66036942330	Clé RIB 55			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1680	6008	2066	0369	4233	055
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP868						